

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE Miramas**  
***SÉANCE PUBLIQUE DU 3 JUIN 2010***

*La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**M. le MAIRE**.- Merci, Mesdames et Messieurs, merci aux citoyens de Miramas d'être toujours aussi nombreux à assister au Conseil Municipal. Comme chacun a pu le constater, nous avons de nouvelles chaises qui sont modestes.

Avant de faire l'appel, je vous signale que Mmes FETTACHE-BOUGUessa et AOUMMEUR vont arriver avec un peu de retard.

Je cède la parole à Géraldine BUTI pour l'appel.

*\* Madame Géraldine BUTI procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Jean Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Géraldine BUTI, Jean-Claude

DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Pierre URIOT, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

**Etaient représentées, Madame et Monsieur :**

Pierre CARLIN par Eric ROUBY,

Maryline KERAUDY par Patricia GIMENES.

**Etaient absentes, Mesdames :**

Fadela AOUMMEUR *(de 19h00 à 19h10, et de 20h25 à 21h30),*

Fatima FETTACHE-BOUGUESSA *(jusqu'à 19h15).*

\*\*\*

*(19h10, Arrivée de Mme AOUMMEUR).*

**A) Désignation du Secrétaire de séance.**

**M. le MAIRE.**- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**M. le MAIRE.**- Merci, Madame VIAL pour votre constance dans votre engagement.

\*\*\*

**B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 28 avril 2010.**

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **C) Délibérations**

#### **\* ADMINISTRATION GENERALE**

**N°1 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET  
L'« ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX » (AGCS).**

**Rapporteur** : Mme LE CAR (Présentation du rapport.)

Il s'agit d'une convention de mise à disposition de terrains, de matériels, et de moyens humains entre la Ville et l'AGCS pour réaliser l'opération « Eté Jeunes » pour 2010. Il est également prévu le versement d'une subvention de 50.000 €.

**M. le MAIRE**.- Il s'agit donc de l'Eté Jeunes, et de notre volonté de développer cette activité.

J'en profite pour remercier l'Association de Gestion des Centraux Sociaux, et rappeler d'ailleurs qu'ils ont eu un contrôle de gestion qui a été fait par les Collectivités territoriales, et notamment par le Conseil Général, et que ce contrôle n'a rien révélé d'anormal. On appelle cela la petite pastille verte, pour ceux qui sont au courant.

Y a-t-il des interventions ?...

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **N°2 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS METIS ».**

**Rapporteur** : M. GACHON (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Je rappelle, Monsieur GACHON, et Mme AOUMMEUR y tenait particulièrement, que ce festival dure en fait tout au long de l'année dans différentes structures de la ville.

**M. GACHON**.- Effectivement, il faut préciser que le festival ne se borne pas aux 5 jours de festivité, mais qu'il continue toute l'année au travers d'animations, d'ateliers musicaux et d'ateliers à travers la MJC/MPT, les Centres Sociaux.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des questions sur ce festival qui est connu au plan départemental ?

**M. URIOT**.- J'ai lu attentivement ce programme, et comme je ne connaissais pas la plupart des noms qui étaient présentés, par exemple DARK SWING, le POUM TCHACK, mais aussi Son Altesse le Prince ABDOU, je suis allé sur Internet pour voir ce que c'était, et je me suis aperçu que ces associations avaient déjà inscrit sur Internet qu'elles se produiraient à Miramas à telle et telle date.

*(19h15, Arrivée de Mme FETTACHE-BOUGUessa.)*

La question que je pose donc est simple : s'agit-il d'une régularisation, ou demande-t-on aux élus de voter pour cette subvention puisqu'elle est déjà annoncée sur Internet pour la totalité des associations ?

D'autre part, cela représente pour Miramas entre 38.000 et 40.000 €, et si nous additionnons aux 38.000 € prévus pour la mise en place de tables, de chaises, pour le personnel municipal, etc., cela représente un salaire hors charges d'environ deux Policiers Municipaux. Ne vaudrait-il pas mieux avoir deux Policiers Municipaux supplémentaires, plutôt que 5 jours avec le POUM TCHACK ? Qui est d'ailleurs très bon, je

ne le connais pas, mais cela doit être très bien, puisqu'il est présenté à Miramas. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.**- Je vous en prie, cher Collègue.

Cher Monsieur URIOT, Internet a des voies quelquefois célestes et on y trouve aussi d'ailleurs quelquefois des informations qui ne sont pas toujours justes.

Cependant, le point sur lequel je vous rejoins, c'est que le POUM TCHACK n'est pas totalement dans ma sphère culturelle, mais l'année dernière –et j'imagine qu'en tant que citoyen de Miramas vous êtes allé voir ces « Nuits METIS »– les spectacles « Nuits METIS » ont rassemblé un nombre très important de Miramassens venus de toutes les couches culturelles, sociales de notre ville. Cela constitue donc un moment de partage.

Je pense, comme l'ensemble de la Majorité, que la culture est un élément important de la cohésion sociale d'une ville. De ce fait, le comparatif entre deux Policiers Municipaux et la politique culturelle d'une commune est, je pense, assez facile. Le coût de cette manifestation comme celui de la journée de la Fête Provençale à laquelle, j'imagine, vous avez participé, concourent à donner une image, à animer culturellement notre commune. Je pense également qu'en ce qui concerne les deux Policiers Municipaux, nous avons déjà fait l'effort, peut-être ne le saviez-vous pas parce que c'était avant votre arrivée, mais nous avons déjà fait l'effort d'en prendre 5, et parallèlement on nous demandait de faire plus d'économies : je voudrais donc que l'on garde la rectitude des idées, c'est-à-dire :

- premièrement, il faut de la culture pour créer le lien et le partage dans notre commune. Des structures existent, nous les aidons (les associations, les centres sociaux, la MJC, etc.).

- deuxièmement, il s'agit là évidemment de valider un engagement financier d'un festival dont nous avons annoncé l'année dernière qu'il serait renouvelé, et forcément pour que cela soit un succès,

l'information a été largement diffusée pour dire qu'à Miramas toute la ville sera invitée à participer à ces 5 jours de fête autour du Plan d'Eau.

Voilà, je voulais vous répondre quant aux deux questions que vous m'avez posées, j'espère l'avoir fait, et en tout cas je vous encourage, Monsieur URIOT, à découvrir avec moi le POUM TCHACK et le Prince ABDOU, et peut-être danserons-nous ensemble la carmagnole !

**M. URIOT**.- C'est mon vœu le plus cher.

**M. le MAIRE**.- Je vous en prie, Monsieur URIOT, c'est avec grand plaisir.

**M. ROUBY**.- Puisque vous avez abordé l'aspect des économies financières, justement l'année dernière on avait voté contre, et notre position sera la même cette année, parce que l'on pensait que la culture était une compétence relevant du SAN et qu'il valait donc mieux que ces manifestations soient supportées par le SAN.

**M. le PRESIDENT**.- Je vais donc m'adresser à M. GACHON, Vice-Président à la Culture au SAN

**M. GACHON**.- Monsieur ROUBY, on vous fera la même réponse que l'année dernière : la compétence culture est une compétence SAN, mais les manifestations culturelles financées par le SAN sont des manifestations à rayonnement intercommunal. Or, pour « Nuits METIS », on essaie de faire un effort pour qu'elles aient un rayonnement étendu. Pour l'instant, elles n'ont encore qu'un rayonnement communal, c'est donc la Commune qui les prend en charge.

**M. le MAIRE**.- Mais nous ne désespérons pas, puisque nous mettons un pied à Entressen, donc à Istres, qu'une troisième ville, Grans ou Cornillon, décide de découvrir aussi Prince ABDOU et participe l'année prochaine à cette fête.

**M. GACHON**.- J'ajoute que le SAN, même s'il ne participe pas financièrement, participe en mettant à disposition du matériel, du

personnel, des équipements, et si l'on fait la somme correspondante, on s'aperçoit que la participation du SAN n'est pas négligeable.

**M. ROUBY**.- On n'a pas dit que le SAN ne participait pas, on demandait simplement que le SAN prenne la totalité en charge, surtout si en plus on met un pied à Entressen.

**M. le MAIRE**.- Entressen, quel beau village !...

Je pense que concernant cette question, nous avons eu le débat l'année dernière, nous avons donc répondu aux questions qui nous étaient posées.

Je vous remercie, Mme AOUMMEUR et M. GACHON, de porter ce projet ensemble.

Monsieur MIKAELIAN, vous demandez la parole, nous vous écoutons.

**M. MIKAELIAN**.- C'est vrai qu'il ne nous arrive pas souvent dans ce Conseil Municipal de discuter de culture... Je voudrais, puisque l'occasion m'en est donnée, lancer un cri d'alarme, parce que les moyens pour la culture vont aller en diminuant dans le futur compte tenu de la taille que fait le gouvernement dans tout ce qui concerne les ressources des Communes, en particulier des Collectivités territoriales en général.

Il y a donc un aspect très important, les acteurs de la culture sont très inquiets du devenir de leur métier, et les citoyens ont besoin de culture –peut-être plus que de Policiers, Monsieur URIOT– afin de pouvoir connaître tout ce qui passe autour d'eux et ne pas rester renfermer sur leur propre vie, ce qui peut parfois être dangereux, car tout ce qui fait que les gens se renfrognent sur eux-mêmes peut être à la sortie très dangereux. Je tenais à souligner cela.

**M. le MAIRE**.- Nous lançons le même cri d'alarme sur la réforme des Institutions. Nous étions d'ailleurs tout à l'heure à un colloque de l'Union des Maires, en présence de M. GAUDIN, de M. GUERINI, de M. VAUZELLE, ainsi que d'un ancien Secrétaire d'Etat qui est le

Secrétaire Général de l'Union des Maires, avec tous les Maires du département –il y en avait plus de 90 sur 119– et nous avons pris une motion que nous présenterons au prochain Conseil Municipal sur cette question.

L'unité est toujours nécessaire surtout pour sauver la culture, mais aussi le reste, et pour faire la synthèse de ce qui a été dit : il faut de la culture, mais également des Policiers, et nous réclamons plus de Policiers Nationaux notamment.

Je passe au vote de cette délibération.

**VOTE :**

**POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 6 Groupe DVD Divers Droite**

**ABSTENTION : 0**

**N°3 - ADHESION AU CLUB DE LA PRESSE MARSEILLE PROVENCE ALPES DU SUD.**

**Rapporteur** : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)

Le Club de la Presse est organisé par les journalistes. C'est un outil qui permet, avec un réseau relationnel très important, de bénéficier d'une actualisation complète des adresses de l'ensemble des journaux et journalistes spécialisés dans différents domaines.

Il s'agit là d'une cotisation de 400 € par an qui nous permettra également de bénéficier d'un certain nombre de soutiens, notamment dans les campagnes de presse que nous serions amenés à faire. Y a-t-il des questions ?

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°4 - ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS.**

**Rapporteur** : M. RODRIGUEZ (Lecture du rapport.)

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°5 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS - FIXATION  
DU MONTANT DE LA REDEVANCE.**

**Rapporteur** : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- On est toujours dans le cadre des buvettes de l'été.

(*S'adressant à M. GERON*) Vous nous aviez indiqué que seuls deux clubs avaient répondu, on a donc retenu les deux clubs qui se sont entendus. La recette moyenne est d'environ 2.000 €, c'est cela ?

**M. GERON**.- Le bénéfice est de 2.000 €.

**M. le MAIRE**.- Madame DUMAS ?

**Mme DUMAS**.- L'Association Sportive Tennis de Table et l'Association Sport Développement et Solidarité ont-elles un personnel mis à disposition ?

**M. le MAIRE (hors micro)**.- Il est bénévole.

**Mme DUMAS**.- Excusez-moi, j'ai peut-être mal formulé ma question : par ailleurs, ces deux associations ont-elles un personnel mis à

disposition dans l'enveloppe des mises à disposition que nous avons faite il y a peu de temps ?

**M. le MAIRE**.- La réponse est « non », Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**.- D'accord.

**M. le MAIRE**.- Peut-on passer au vote ?

**VOTE** :

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**M. le MAIRE**.- Merci à l'Association Sportive du Tennis de Table pour cet été.

**N°6 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
ASSOCIATION SPORT DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITE -  
FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE.**

**Rapporteur** : M. GERON

C'est exactement la même chose, mais cela porte sur l'Association Sport Développement et Solidarité. Ils se sont réparti les deux mois.

**M. le MAIRE**.- Ils nous devront donc une redevance de 100 €. Y a-t-il des questions ?...

**VOTE** :

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**M. le MAIRE**.- En ce qui concerne les deux questions suivantes, je vais céder la présidence à Gérard GERON, puisque, en tant que Président du Conseil d'Administration du CAUE, je ne peux prendre part au vote de ces délibérations. Y a-t-il des oppositions à ce que je cède la présidence à M. GERON ?

*(Les membres du Conseil municipal n'émettent aucune objection.)*

*(19h30, M. le Maire sort de la salle du Conseil municipal.)*

**N°7 - CONVENTION DE CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE  
EXPERTISE STRATEGIQUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET  
LE CONSEIL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.).**

**Rapporteur** : M. GERON (Lecture du rapport.)

Par délibération du 11 juillet 2008, la Ville a adhéré au CAUE et je vous rappelle que le Président est le Maire de Miramas.

Le coût de cette mission est de 92.230 € et la participation de la Commune sera de 34.980 €.

Je vous donne quelques éléments sur la nature de cette convention et notamment sur le contenu de la mission, je pense que vous avez lu le reste en détail. Il s'agit donc de plusieurs phases :

- la phase 1 qui relève d'un diagnostic portant sur l'état de la ville, l'analyse des différents quartiers, des projets qu'il peut y avoir,

- la phase 2, c'est l'élaboration du schéma de référence avec des enjeux, et quatre enjeux ont été listés :

- \* le premier enjeu porte sur ce que l'on peut appeler la ville nouvelle avec le projet ANRU, la friche du SODIM et des espaces publics à requalifier.

- \* le deuxième enjeu, c'est le centre ville élargi.

- \* le troisième est ce que l'on appelle les franges urbaines du contournement Ouest.

\* le quatrième enjeu, le parc urbain et les espaces naturels et agricoles qu'il nous faut protéger.

\* la phase 3 de la mission procède dans le détail des opérations à enjeux, et il a été défini 8 études sur lesquelles il y a des zooms plus particuliers que vous retrouvez dans la convention.

- la phase 4, c'est la mise en place d'ateliers urbains qui considèrent la démarche architecturale comme un acte de culture au sens large qui demande la participation la plus large possible et l'adhésion des habitants pour qu'ils prennent possession de la démarche et de leur ville.

Vous avez ensuite sur les pages 6 et 7 le détail du coût de la mission, sachant que sur les 92.320 €, 34.980 € sont à la charge de la Commune, d'où l'intérêt d'être adhérent au CAUE.

Y a-t-il des observations ?

**Mme DUMAS**.- Pourquoi le SAN, qui lui au départ est chargé du développement du territoire et de l'urbanisme, ne prend-il pas en charge cette adhésion-là, quitte à en faire profiter aux Communes membres du SAN ?

**M. GERON**.- Je parle sous contrôle de l'Adjoint aux Finances, mais je pense que ma réponse sera cohérente : il faudrait que le SAN soit adhérent du CAUE.

**Mme DUMAS**.- C'est la question qui est posée.

**M. GERON**.- Pour l'instant, ce n'est pas le cas, donc la Commune ne va pas attendre que l'ensemble des autres Communes souhaitent elles aussi être adhérentes. Pour l'instant, la Commune a fait cette démarche, la présidence du Maire quand même aide aussi quelque part, donc nous en bénéficions, et c'est la raison pour laquelle nous sommes en nom propre intégrés et une partie prenante de cette action.

**M. MIKAELIAN**.- La réponse, techniquement, est incontestable, il n'en reste pas moins qu'on l'entend et on le dit si souvent le SAN est chef, entre guillemets, dans tout ce qui est les investissements

des territoires. Là, on a adhéré à ce CAUE et lorsqu'on a voté l'adhésion à cet organisme, cela a été présenté comme étant une aide et un conseil, y compris aux Miramassens qui le souhaitaient dans leur vie de tous les jours pour construire, etc.. Là, on s'aperçoit que le coût de la mission n'est pas donné, 92.000 €, que la Commune va donner 34.000€, la différence... On ne sait pas d'où elle vient, ou comment...

**M. GERON**.- Le CAUE est une association qui dispose de financements propres. L'intérêt d'être membre du CAUE, c'est qu'au lieu d'avoir ce conseil qui coûte 92.000 € et de l'assumer nous-mêmes en totalité, étant adhérent du CAUE, ce que l'on a fait depuis le 11 juillet 2008, nous donne droit à un certain nombre de prestations. Il reste à notre charge 34.000 €.

**M. MIKAELIAN**.- Il reste à votre charge 34.000 € pour une prestation qui devrait être assurée par le SAN.

Cela ne nous paraît pas clair, et pour cette raison notre groupe va s'abstenir sur cette délibération-là.

**M. GERON**.- Je veux bien dire deux mots quant à votre intervention : le SAN a compétence sur l'aménagement du territoire. Par exemple dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, le SAN est de pleine compétence, et l'action que nous avons pour notre part auprès du SAN, qui revendique l'exercice de cette pleine compétence, c'est d'avoir quand même la main sur ces opérations, notamment sur le PLU. Avec Jean GUILLON et Frédéric VIGOUROUX, il y a d'ailleurs parfois des parties de bras de fer sur cette question-là avec le SAN, parce que nous considérons que même si la compétence est intercommunale, nous sommes sur le terrain communal et qu'il nous appartient de prendre d'abord ici les décisions.

Là, nous aurions pu ne pas adhérer au CAUE, d'autres Communes ne le font pas. Le choix que nous avons donc fait, c'est parce que nous pensions que nous pouvions obtenir une aide et un conseil pertinent, d'ailleurs il y a deux architectes qui y travaillent et qui sont

régulièrement mis à disposition des particuliers qui viennent les rencontrer au service de l'Urbanisme. Le choix que nous avons fait effectivement c'est d'assumer notre choix municipal d'avoir ce conseil. Le jour où le SAN adhèrera au CAUE, les choses seront autres, encore faut-il que l'ensemble des six Communes du territoire ait l'intention que le SAN adhère au CAUE. Frédéric VIGOUROUX n'est pas là pour le dire, mais je pense en plus que c'est une demande qui a été proposée, qui a été faite à l'ensemble des Communes.

**M. GUILLEMONT (hors micro)**.- Tout à fait.

**M. MIKAELIAN**.- C'est un peu étonnant cette démarche consistant à dire qu'il faut que l'on paye pour avoir notre mot à dire. L'argent du SAN, c'est l'argent des citoyens du territoire qui travaillent, qui créent des richesses à travers la taxe professionnelle des entreprises qui est reversée pour une part au SAN. Il y a donc une démarche qui est un peu gênante. Ce qui est plutôt anormal, c'est que les Communes, même si c'est le SAN qui en a la maîtrise, n'aient pas leur mot à dire sur tout ce qui concerne les investissements qui doivent se faire sur leur ville. Qu'il y ait coordination, qu'il y ait une mutualisation, je suis tout à fait d'accord, mais là on est dans une situation où pour avoir son mot à dire il faut donner 34.000 € en plus de ce que donne chaque citoyen à travers les créations de richesses qu'il crée dans les entreprises.

Ce débat avec le SAN n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, il est plutôt d'avant-hier, voire encore d'avant. Il y a une volonté du SAN de dominer de différentes façons, et nous allons nous abstenir pour marquer effectivement notre volonté de casser ce cycle-là.

**M. GERON**.- Je ne désespère pas de vous convaincre en reprenant votre argument, car je pense que vous vous trompez. Je partage l'idée que nous n'avons pas à capituler ou à nous faire dicter la loi, notamment en matière d'aménagements de territoires sur notre commune par le SAN. Mais cette nature de conseil, le SAN pour l'instant ne peut pas nous la proposer. Le SAN ne dispose pas dans ses effectifs,

ses services, actuellement des personnels qui lui permettent de nous donner les conseils que nous donnent les architectes.

Quant à la question de la dépendance, ou de l'indépendance, ou du dictat, mon point de vue est que, justement même si nous le payons, même si nous le payons en partie, nous construisons de cette manière, parce que ce sont des architectes indépendants qui nous conseillent, discutent avec nous –et quand on commencera à travailler ici sur le PLU, on le verra– et définissent avec nous des orientations, nous installent dans une situation d'indépendance et une situation beaucoup plus forte quand nous allons discuter au SAN, notamment des questions qui vont être relatives au PLU : nous y arrivons avec nos conseils, notre identité.

**M. ROUBY**.- Monsieur MIKAELIAN m'a précédé, on comptait poser à peu près les mêmes questions à savoir comment était financé le delta par le CAUE qui est de 57.340 €...

**M. GERON**.- Par le CAUE.

**M. ROUBY**.- Vous y avez répondu, mais encore faudrait-il savoir qui finance le CAUE aussi, cela serait intéressant de le savoir.

Deuxièmement, j'aimerais savoir, étant donné que le SAN n'adhère pas au CAUE, si la Ville de Miramas a proposé au SAN d'y adhérer... Je veux dire officiellement, parce que le SAN n'est pas adhérent. Le SAN a-t-il la volonté ?... Mais peut-on proposer au SAN d'avoir la volonté ? On peut en discuter. L'avons-nous proposé officiellement ?

**M. GERON**.- Bien sûr.

**M. ROUBY**.- Quelle a été la réponse du Président du SAN ?

**M. GERON**.- Pour l'instant l'adhésion n'est pas faite.

**M. MIKAELIAN (hors micro)**.- Ce sont les villes qui payent à la place, bien sûr !

**Mme DUMAS**.- Il n'a aucun bénéfice à y adhérer !

**M. GUILLON**.- Je crois qu'il ne faut pas confondre. Ce que nous demandons au CAUE, c'est une mission que nous avons nous-mêmes décidée ; le SAN n'a strictement rien à voir là-dedans. On aurait pu prendre un cabinet d'urbanisme et cela nous aurait coûté 92.000 €. Le fait de passer par le CAUE parce que la Ville y adhère, cela ne nous coûte que 34.000 €. Le SAN a une mission dans le territoire, mais là c'est un conseil que l'on va chercher nous-mêmes. De mon point de vue, même si le SAN était adhérent du CAUE, il n'empêche que lorsqu'on a besoin d'une mission, il nous appartient d'aller la chercher. Je ne vois pas comment le SAN devrait finalement être obligé de payer ce genre de chose-là. C'est nous qui avons besoin de savoir ce que l'on peut faire pour notre ville. Jusqu'à présent, les conseils qui nous ont été prodigués par le CAUE, et qui ne nous ont rien coûté sont, de mon point de vue, d'une excellente qualité. Ils font un travail qui est pris dans la cotisation que l'on a faite pour les gens de la ville, puisque les architectes viennent assurer une permanence tous les 15 jours où chacun peut montrer ses projets architecturaux, etc.. Mais là, il s'agit d'une mission que commande la Ville, et elle commande où c'est le moins cher. Pour moi, cela s'arrête là.

**M. ROUBY**.- On est bien d'accord, cela étant, si le SAN venait à le financer, ce serait encore mieux pour la Commune de Miramas.

**M. GUILLON (hors micro)**.- Oui, si le CAUE « rasait gratis », cela serait aussi très bien, c'est vrai !

**M. ROUBY**.- L'intérêt d'adhérer au CAUE, c'est qu'il « rase le plus gratis possible » quand même sinon, on n'aurait pas d'intérêt !

**M. GUILLON (hors micro)**.- C'est le tiers du prix !

**M. ROUBY**.- Donc, pour revenir à ce que l'on disait, cela serait encore mieux si c'était à la charge du SAN.

**M. GUILLON**.- Si tout était à la charge du SAN, tout serait parfait.

**M. ROUBY**.- Surtout dans leur domaine de compétence !...

**M. GERON**.- Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme FLEURY**.- Je voudrais seulement dire quelque chose sur les compétences relevant du SAN, et en particulier sur la compétence « Déchets » qui est au SAN et avec laquelle nous avons de nombreuses difficultés : nous avons intérêt à garder là où nous pouvons, un certain pouvoir.

**M. GERON**.- Y a-t-il d'autres interventions ?... Qui est pour ?

**VOTE** :

**(M. le Maire ne participe pas au vote.)**

**POUR** : 25 Groupe Pour Miramas

**CONTRE** : 0

**ABSTENTIONS** : 9 (6 Groupe DVD Divers Droite

+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

**N°8 - CONVENTION DE CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.). - PREFIGURATION DES SITES DE LA « ROTONDE » ET « D'AREVA ».**

**Rapporteur** : M. GERON (Présentation du rapport.)

Cette délibération se situe sur le même sujet, il s'agit aussi de passer une convention avec le CAUE qui porte quant à elle sur une investigation plus détaillée sur les sites de la Rotonde de la gare et le site d'AREVA dans le cadre d'une préfiguration urbaine sur les possibilités d'extension de la ville de demain. Le coût de la mission est de 38.795 €, la participation de la Commune est de 17.940 €, et la commune participera également financièrement pour des vacations d'accompagnement de 265 €.

Je suppose qu'il y a pour une grande part les mêmes réserves, mais y en a-t-il de complémentaires sur ce dossier particulier ?...

Dans ce cas, on passe au vote.

**VOTE :**

**(M. le Maire ne participe pas au vote.)**

**POUR : 25 Groupe Pour Miramas**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 9 (6 Groupe DVD Divers Droite**

**+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

*(19h45, M. le Maire revient en séance du Conseil municipal  
et en reprend la présidence.)*

**\* DIRECTION RESSOURCES HUMAINES**

**N°9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**Rapporteur** : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite**

**+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°10 - CREATION D'EMPLOIS PERSONNELS VACATAIRES POUR  
LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES  
MERCREDIS, PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU PERISCOLAIRE  
ET DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2010-2011.**

**Rapporteur** : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

**Mme DUMAS.**- Si on lit bien la délibération, c'est du personnel qui va venir compléter les animatrices dans les écoles pour le périscolaire, entre autres ?

*(Mme FETTACHE-BOUGUESSA hoche la tête.)*

**Mme DUMAS.**- Pour avoir suivi les aléas de la vie de ces animatrices durant l'année et les difficultés notamment qu'elles ont eues, puisqu'il y en a eu beaucoup (on a vidé leur travail du sens qu'il avait en les mettant un peu à la bibliothèque, etc., elles ont beaucoup bougé dans l'année, il y a eu une grosse difficulté à trouver une stabilité si toutefois elle est trouvée), j'apprends en plus maintenant qu'il y a 28 emplois supplémentaires qui vont venir se greffer à cela.

Je voudrais donc savoir quelle est la modification dans l'organisation scolaire qui induit le fait que l'on soit obligé d'embaucher 28 emplois d'animateur ?

Ce n'est pas moi qui gère, mais faites attention, car ce personnel-là est fragilisé. Aujourd'hui, il y a des animatrices qui ont 15 ans d'ancienneté et qui se retrouvent en train de faire des petites vacances scolaires, alors que des jeunes arrivent qui sont privés de les faire. On ne va pas faire état des difficultés du service, mais je m'interroge vraiment sur ces 28 personnes supplémentaires.

**Mme FETTACHE-BOUGUESSA.**- Ces 28 emplois vacataires à temps plein sont des petits emplois, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de temps pleins : il va y avoir des référents qui feront 19 heures par semaine, d'autres qui feront 4 heures par jour, c'est-à-dire les pauses méridiennes, d'autres encore qui feront 12 heures par semaine, il y aura ceux qui vont accompagner les enseignants pendant les heures scolaires, ceux qui vont faire les petites vacances et ceux qui seront dans le service de Mme ARFI et celui de Mme RODDE.

**M. le MAIRE.**- La parole est à Mme DUMAS.

**Mme DUMAS**.- Le travail des animatrices qui accompagnaient celui des enseignants est connu, et il y a eu des choses remises en cause cette année, n'est-ce pas ?

**Mme FETTACHE-BOUGUessa**.- (*Hors micro, inaudible*).

**Mme DUMAS**.- S'agit-il donc de personnes qui vont avoir des contrats de 19 heures, ou certaines peuvent-elles avoir des contrats de... (*Fin des propos de Mme DUMAS couverts par ceux de M. le Maire.*)

**M. le MAIRE**.- On va vous répondre. Qui veut répondre ?... Madame RODDE, Monsieur MARCHESI ensuite.

**Mme RODDE**.- Effectivement, je rejoins votre position, Madame DUMAS, quand vous dites qu'elles font de l'animation en scolaire, en périscolaire et en centres de loisirs. Ça, c'est surtout pour les titulaires. Les vacataires seront mis sur différents postes.

Cela étant, les 28 emplois dont on parle constituent en fait une liste d'attente, parce que l'on a besoin d'avoir « sous le coude » des gens quand il y a des malades, des gens qui partent en cours d'année, etc., pour les remplacer.

**M. le MAIRE**.- Pas uniquement.

Eric MARCHESI, vous avez demandé la parole.

**M. MARCHESI**.- Sur le fond et l'utilisation, Mmes RODDE, FETTACHE et ARFI sont plus à même que moi pour préciser un certain nombre de choses, mais je voulais intervenir par rapport à la délibération, car elle n'a rien d'extraordinaire : on a pris exactement la même que l'année dernière au niveau de la création d'emplois qui se fait dans les mêmes proportions. A ce niveau-là, il n'y a rien de nouveau cette année par rapport à l'année précédente. Sur l'utilisation, je ne sais pas, mais sur le nombre d'emplois et la délibération même, rien n'a changé, je tenais à le préciser.

**M. le MAIRE**.- Madame FETTACHE ?

**Mme FETTACHE-BOUGUESSA (hors micro).**- C'est la même délibération que l'année dernière.

**M. ROUBY.**- Effectivement, c'est comme les années précédentes. Il me semble d'ailleurs que nous l'avons fait nous aussi à plus petite échelle, et que nous avons été critiqués par l'ancienne opposition qui aujourd'hui fait la même chose : félicitations !

*(Rumeurs dans la salle.)*

**M. GUILLON.**- Je ne suis pas certain de ça !

**M. le MAIRE.**- Monsieur ROUBY, je vais devoir passer la parole à Mme RODDE qui va vous répondre.

**Mme RODDE.**- Monsieur ROUBY, effectivement je ne reviendrais pas sur la critique faite dans les années antérieures, sauf que vous aviez moins d'animateurs, mais vous en soumettiez plus souvent. C'était des listes de dix, et vous les présentiez beaucoup plus souvent. A l'arrivée, je crois donc que vous en proposiez beaucoup plus que nous.

**M. le MAIRE.**- Madame FETTACHE va reprendre la parole, car j'ai entendu dire tout à l'heure que l'on avait fait des choses aux animatrices...

**Mme FETTACHE-BOUGUESSA.**- Concernant ces 28 postes, il y a eu aussi des départs en congé maternité qu'il a fallu remplacer, et il y a eu des mobilités internes pour des animatrices qui ne pouvaient plus garder ce poste par nécessité de santé.

**M. le MAIRE.**- Tout à fait, une animatrice a d'ailleurs rejoint un autre service.

Monsieur MIKAELIAN a demandé la parole.

**M. MIKAELIAN.**- On commence peut-être un peu mieux à comprendre la situation : 28 emplois d'animateurs vacataires équivalents temps plein, cela veut dire combien de personnes prises ? Car si j'ai bien compris, ce sont des emplois de quelques heures, n'est-ce pas ?

**Mme FETTACHE-BOUGUessa** (*hors micro*).- Environ une soixantaine.

**M. MIKAELIAN**.- Les choses s'éclaircissent donc un peu plus. Ce sont donc des emplois très flexibles, si j'ai bien compris ?

**Mme FETTACHE-BOUGUessa**.- (*Hors micro, inaudible*).

**M. le MAIRE**.- Ne répondez pas ! Il termine sa question parce que sinon...

Monsieur MIKAELIAN, finissez votre intervention, on note vos questions et on vous répondra.

**M. MIKAELIAN**.- Je transforme donc ma question en affirmation : ce sont des emplois flexibles.

**Mme FETTACHE-BOUGUessa** (*hors micro*).- Tout à fait.

**M. le MAIRE**.- Monsieur MIKAELIAN, ce sont des emplois que vous appellerez comme vous voudrez, ce sont des emplois qui s'adaptent –ainsi que le disait tout à fait justement Mme DUMAS tout à l'heure– au métier d'animateur qui est tout à fait particulier.

Je rappelle simplement que par rapport aux questions posées –je ne voudrais pas que nos collègues du Conseil Municipal partent avec une mauvaise idée– il s'agit donc si j'ai bien compris, Monsieur MARCHESI, d'une organisation dans laquelle il y aura une Commission d'Embauche –dont je rappelle que nous sommes la seule Commune dans le département à pratiquer avec la présence de l'opposition quand elle souhaite venir– et en ce qui concerne les animatrices et animateurs, nous les avons vus, il y a eu beaucoup de dialogue et de discussion, nous sommes en train d'améliorer les conditions de travail et de formation : ne vous inquiétez pas, nous nous occupons très bien et nous allons nous occuper encore mieux de nos salariés.

On passe au vote.

**VOTE :**

**POUR : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 3 Groupe d'Opposition de Gauche**

**\* EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N°11 - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
«NAUTIC CLUB MIRAMAS » POUR QUALIFICATION AUX  
CHAMPIONNATS D'EUROPE DE PLANCHE A VOILE.**

**Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)**

**M. ROUBY**.- Je n'étais pas là lors du dernier Conseil Municipal et dans la mesure où la nouvelle mouture, que l'on a d'ailleurs travaillée avec M. GERON, a été votée, on votera celle-là également, évidemment.

**M. le MAIRE**.- Nous sommes donc tous d'accord, et nous passons au vote.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°12 - DROITS D'ENTREE PISCINE.**

**Rapporteur : M. GERON (Présentation du rapport.)**

Ce sont là les tarifs proposés pour la nouvelle saison, et vous voyez que l'on conserve les gratuités pour les enfants de moins de 6 ans, il y a juste une modification de tarif pour ce qui représente les entrées générales, c'est-à-dire qui ne sont pas des carnets d'abonnement. On passe donc de 2 € à 2,20 € pour les adultes, alors que par carnet cela

fera toujours 1,60 € le ticket, et pour les enfants on sera toujours à 0,80 €. En fait, on va couvrir pratiquement l'augmentation des frais d'impression, le choix c'est surtout de ne pas changer le tarif du carnet d'abonnement parce que les familles de Miramas qui viennent à la piscine l'été prennent surtout des carnets d'abonnement, et pour les tickets uniques, on a repéré que c'était surtout les gens qui sont extérieurs à Miramas qui les prennent.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il de questions ?... Nous passons au vote.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**\* POLITIQUE DE LA VILLE**

**N°13 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE.**

**Rapporteur** : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal, mais n'est pas soumis au vote.

**M. le MAIRE**.- C'est un rapport « copieux », nous vous l'avions annoncé, et je vous encourage à le lire.

J'en profite pour dire que quelquefois on peut saluer la gestion de la Majorité, puisqu'on vous avait annoncé que l'on avait obtenu un surclassement de la Commune. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui est donnée par l'Etat est passée, grâce à ce surclassement, de 1.282.495 € en 2009, et grâce à la bonne gestion, je le dis, et grâce aux services aussi, nous sommes passés à 1.420.278 €, ce qui fait 137.783 €

de mieux ; on peut donc s'en féliciter et féliciter le choix que nous avons tous fait autour de cette table de demander le surclassement de la Ville.

Y a-t-il des questions ?... Je rappelle qu'il n'y a pas de vote comme cela vous a été dit, puisqu'il s'agit d'une information.

**N°14 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE MIRAMAS ET LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (S.P.I.P.) DES BOUCHES-DU-RHONE RELATIVE A L'ACCUEIL DE PERSONNES CONDAMNEES A DES PEINES DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL (T.I.G.) AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX.**

**Rapporteur** : M. RODRIGUEZ

**M. le MAIRE**.- C'est une question importante, vous étiez en contact avec M. le Procureur.

*(M. RODRIGUEZ acquiesce d'un signe de tête.)*

*(Lecture du rapport.)*

**M. le MAIRE**.- Il y avait déjà depuis un moment dans la Ville ce type de processus et, en relation avec le Procureur, nous avons souhaité le formaliser pour qu'il y ait un peu plus d'engagement, y compris de la part des services de l'Etat, ainsi que de suivi, notamment de la part des services de la probation. Il ne suffit pas de faire une politique de réinsertion, il faut aussi mettre les moyens pour que cette réinsertion soit effective et débouche sur quelque chose de positif. Quand ce n'est pas le cas, malheureusement l'histoire s'arrête.

Y a-t-il des questions ?...

**VOTE** :

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

\* **URBANISME**

**N°15 - MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE REALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHES DU SAN OUEST PROVENCE.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- On a toujours ce type de choses à faire passer pour l'Intercommunalité.

Y a-t-il des interventions ?...

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°16 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA 11EME MODIFICATION DU POS DE MIRAMAS.**

**Rapporteur** : M. GUILLON

**M. le MAIRE**.- Il s'agit là de ce grand projet que vous avez suivi avec M.PEYRO.

**M. GUILLON**.- Tout à fait.

*(Lecture du rapport.)*

La présente modification est motivée par la volonté de :

- permettre la construction de collectifs sur la parcelle BZ N°9 qui est située dans les « cités SNCF » à l'emplacement de l'ancien

château d'eau, boulevard Talabot que tout le monde connaissait ; on a donc changé le coefficient d'occupation des sols.

*(Suite de la lecture.)*

- d'adapter le règlement aux nécessités du service public d'enlèvement des ordures ménagères : vous savez que l'on doit s'éloigner en principe pour toute construction de 4 mètres des voiries, et on a donc supprimé cette obligation pour les constructions très légères qui servent notamment aux abris pour les conteneurs des ordures ménagères. Mais la principale raison, c'était la modification du COS dans les cités pour faire cette opération.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUBY.

**M. ROUBY.**- Vu la qualité de la photocopie...

**M. le MAIRE.**- On fait des économies, Monsieur ROUBY.

**M. ROUBY.**- Il faudrait que cela reste lisible quand même.

**M. le MAIRE.**- Qu'avez-vous vu ?

**M. ROUBY.**- On supposait que c'était la variation de la parcelle UP2.

**M. GUILLON.**- C'est cela.

**M. ROUBY.**- Pour le localiser exactement, c'est un peu compliqué.

**M. le MAIRE.**- On va s'améliorer sur la qualité des photocopies.

**M. GUILLON.**- C'est juste le petit morceau qu'il y a entre le boulevard Talabot, la rue Voltaire, la rue Hubert Giraud et la rue du Président Dumont. C'est juste ce pâté de maisons où il y a actuellement deux petits immeubles de six appartements chacun.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ?...

Je rappelle simplement pour conclure sur ce dossier que la Ville a négocié avec ICF et les locataires. On a eu l'aval des locataires, on a signé une charte avec le bailleur, donc ICF, ainsi que les locataires pour

tout ce qui concerne le relogement, pour tout ce qui relève des constructions, et si mes souvenirs sont bons, cela sera l'un des premiers HLM qui sera aux normes BBC dans le département ; c'est donc une très bonne nouvelle.

On passe donc au vote.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°17 - CESSION DE LA PARCELLE AH N° 51, SITUEE ZI D ES  
MOLIERES, AU PROFIT DE LA SCI LES AILES.**

**Rapporteur** : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Cette parcelle se situe à côté de l'aire des gens du voyage aux Molières, c'est un des derniers terrains disponibles dans cette zone.

**M. le MAIRE**.- Monsieur ROUBY, vous avez la parole.

**M. ROUBY**.- C'est bien le prix du Domaine qui a été retenu ?  
(*M. GUILLON acquiesce d'un signe de tête.*)

**M. ROUBY**.- Je vais poser une question que posait l'opposition avant : n'aurait-il pas été possible d'avoir un peu plus ?

**M. le MAIRE**.- Non, c'est la crise !

**M. GUILLON**.- Je ne suis pas sûr qu'il aurait été possible d'obtenir un peu plus, mais il est vrai que l'on a pris le prix des Domaines pour installer une entreprise, il y en a qui ont pris le prix des Domaines pour vendre un terrain constructible pour y installer un promoteur : cela fait peut-être une petite différence, Monsieur ROUBY.

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. ROUBY**.- Je vais simplement répondre : le plus important, c'est que la règle soit toujours la même au moins personne n'est lésé, je crois, et finalement ce n'est pas plus mal de s'en tenir au prix des Domaines à moins d'être capable d'avoir plus.

**M. le MAIRE**.- Monsieur ROUBY, si l'on pouvait demander plus pour amener de l'argent à la Ville... Croyez-moi, dans cet exercice je pense que nous sommes plutôt assez bons, et il ne se passe pas une seule journée sans que l'on essaie de récupérer de l'argent pour la Commune.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°18 - MODIFICATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE C ENTRE  
DE SANTE.**

**Rapporteur** : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE**.- Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**.- Ce n'est pas une question, mais juste un constat : cela prouve bien –et je rejoindrai M. GUILLON sur ce point– que l'on aurait peut-être pu se passer de la bâtisse qui est à côté du Centre de Santé, ou on aurait pu en faire autre chose.

**M. GUILLON**.- On est bien d'accord.

**M. le MAIRE**.- Ne nous dites pas ça, cela a été vraiment un crève-coeur.

Cela étant dit, sincèrement les choses étaient faites, les choix étaient lancés, on ne pouvait pas arrêter. Mais je rappellerai quand même que M. Paul SABATINO, qui est le directeur général du grand

conseil de la Mutualité, nous remercions et surtout approuvons les travaux que nous avons décidés.

Je voudrais quand même rappeler, puisque vous me posez souvent des questions, qu'en 2008 et 2009, le Conseil Général a financé directement le Centre à hauteur de 30.000 € pour faire des travaux d'intérieurs et notamment tout l'aménagement qui est lié au médical, qu'en 2009 nous avons aussi versé 20.000 € pour des travaux liés à la sécurisation du rez-de-chaussée, et notamment la mise en place de panneaux métalliques.

Enfin pour cette délibération, nous en sommes aux APS qui concernent 120.000 € de travaux qui seront réalisés. Ce qui représente pour le Centre de Santé 170.000 € de travaux que la Ville a soutenus, financés par le Conseil Général, et demandés par le Centre de Santé.

Je rappellerai également sur le contenu pourquoi nous avons fait ces travaux : juste derrière le Centre de Santé, parce que tout est lié, nous avons lancé en accord avec le bailleur FAMILLE PROVENCE, la rénovation et la résidentialisation des Molières, c'est pour cela qu'il y a autant de travaux, et sur cette partie-là, le Conseil Général a financé 500.000 €. Nous rénovons donc, nous poursuivons la rénovation de tous les logements sociaux de la ville et en même temps des espaces publics. A droite, vous verrez apparaître en septembre la réhabilitation et l'aménagement entier du parvis du lycée, puisque nous avons décidé de le lancer là aussi pour une coquette somme, 700.000 €, qui a été validée dans le bilan de ZAC, la Ville ne donne donc rien. Tout cet espace-là avec les Molières, le Centre Mutualiste, ainsi que la partie à droite du lycée sera entièrement rénové. Je pense que c'était attendu depuis très longtemps.

Pour terminer, puisqu'on en parle, je vous informe également que le parking du théâtre lui aussi sera aménagé, parce que lorsque les gens s'y rendent par temps de pluie, il y a beaucoup de boue, on va donc réhabiliter cette partie.

Vous souhaitez poser une question, Monsieur MIKAELIAN.

**M. MIKAELIAN**.- Ce n'est pas une question, on ne devait pas intervenir sur cette question du Centre de Santé, mais comme vous avez fortement insisté sur tous les moyens débloqués, je suis complètement satisfait de voir que votre parti a changé totalement d'optique sur le Centre de Santé. Lorsqu'il a été créé en 1989, il y avait les élus de droite et les professions médicales, on peut le comprendre, qui s'opposaient fortement au Centre de Santé, mais il n'y avait pas qu'eux : il y avait également votre adjoint assis à côté de vous, membre du parti socialiste, et tous se sont opposés très fortement au Centre de santé. Personnellement, je suis très satisfait ce soir, le Conseil Municipal m'aura ravi rien que pour cela, c'est-à-dire de voir que vous avez changé d'optique et que vous portez le Centre de Santé très haut. Je vous en remercie, et nous vous remercions, Monsieur le Maire, de pouvoir constater qu'il y a une évolution dans la perception des choses.

**M. GUILLEMONT (hors micro)**.- De 1989 à 2010, beaucoup de choses ont changé (*suite inaudible*).

**M. le MAIRE**.- J'en profite, Monsieur MIKAELIAN, puisque vous me faites le plaisir d'intervenir, pour vous dire que lorsque nous sommes ici, nous ne sommes pas des hommes de parti, nous sommes des élus, et nous représentons la totalité des habitants de la commune.

Cependant, puisque vous m'en donnez l'occasion –je sais que je ne connais pas toute l'histoire– je vais vous faire part d'une histoire que les Mutualistes m'ont racontée : en plus du bâtiment dont Mme DUMAS regrettait la construction, il devait y avoir une deuxième partie de bâtiments quand le Centre fut créé, et cette fois c'est votre parti qui était au pouvoir. Il n'a pas été construit pour des raisons qui, j'imagine, sont tout à fait objectives, soit de financement, soit d'organisation. Je pense donc que tous ensemble nous nous félicitons ce soir de l'effort que nous faisons pour le Centre de Santé, et nous pouvons voter en chœur... Monsieur ROUBY, nous vous écoutons.

**M. ROUBY**.- Vous avez fait un énoncé de travaux à réaliser et notamment concernant le parvis du lycée COCTEAU : c'est un point très important, car à mon sens il y a un problème de sécurité très sérieux dans la mesure où tous les lycéens qui ne peuvent pas fumer à l'intérieur du bâtiment public viennent fumer sur la route. Je suis étonné qu'il n'y ait pas encore eu un grave accident, mais cela risque d'arriver un jour. Il serait donc intéressant de connaître la solution qui est proposée pour résoudre ce problème.

**M. GUILLON**.- On va supprimer la route.

**M. ROUBY**.- Soit il faut supprimer les cigarettes, ou alors...

**M. le MAIRE**.- Monsieur GUILLON, vous souhaitez intervenir ?

**M. GUILLON**.- Tout à fait. Pour répondre rapidement à M. ROUBY, il n'y a plus de route dans le projet, et ce, pour la sécurité des lycéens.

Puisque nous en sommes au devoir de mémoire...

*(Rires dans l'assemblée.)*

Excusez-moi, mais il y a des choses qui quelquefois blessent et font de la peine.

*(S'adressant à M. MIKAELIAN)* Je suis au Centre de Santé depuis le début. J'ai un fils qui a été soigné constamment au Centre de Santé, qui a aujourd'hui 34 ans, qui habite Marseille et qui vient encore au Centre de Santé de Miramas : j'aimerais bien, quand il est au Centre de Santé, qu'on ne lui dise pas, surtout quand c'est la fille d'un ancien maire : « Ton père, il manifestait contre le Centre de Santé ! », parce que ce n'est pas vrai ! Son père a pris sa carte de mutuelle des Cheminots immédiatement pour être adhérent du Centre de Santé et s'y faire soigner. C'est tout ce que j'avais à dire.

**M. le MAIRE**.- Monsieur ROUBY, trêve de plaisanterie ! On ne pourra pas interdire aux lycéens de fumer, mais il y a peu d'enfants qui fument.

*(Rumeurs dans la salle.)*

**M. ROUBY**.- Peu, mais certainement déjà trop !

**M. le MAIRE**.- Vous verrez que dans le projet de réhabilitation du lycée, il n'y aura pas de voitures qui circuleront aux abords du lycée.

Monsieur DETOURNAY, et on termine.

**M. DETOURNAY**.- Il y avait un projet du SAN sur le parking ?

**M. le MAIRE**.- Tout à fait, mais on en reparlera, il y a du retard.

**M. DETOURNAY**.- Le projet n'est pas perdu ?

**M. le MAIRE**.- Non, il y a simplement du retard. Ce n'est pas encore officiel, mais il y a du retard, parce que dans l'appel d'offres de 2006... Vous savez que nous avons affirmé haut et fort de garder les travaux qui étaient prévus, et s'ils n'étaient pas conformes à ce que l'on souhaitait, on les changeait, s'ils étaient conformes même en étant issus d'une autre majorité, nous les conservions ; c'était la continuité dans le but d'accélérer les travaux dans la ville. Dans l'appel d'offres de 2006 au SAN, il y a eu un problème juridique, et on prend de ce fait au moins 6 ou 7 mois de retard. Le problème, c'est que, comme on va faire les travaux du Centre de Santé, du lycée, il faut que l'on récupère complètement le parking pour l'aménager, et comme en plus on va faire des travaux sur la médiathèque, il faut absolument que ce parking soit aux normes, que l'on évite les tours de voitures de la nuit qui s'y passent, qu'on le rende tout à fait propre pour que les gens puissent s'y garer normalement avec l'éclairage adéquat, etc.. Tout cela est donc en train d'être étudié, et

normalement, je peux le dire, cela sera financé –parce que le Président GRANIE m'a fait l'amitié de le faire– entièrement par le SAN.

**M. GERON.**- Sur l'esplanade, je voudrais dire ceci : comme M. ROUBY fait souvent référence à ce que disait l'opposition, l'opposition à la précédente municipalité rappelait régulièrement qu'il était particulièrement étonnant que l'on ait pu construire un théâtre, ainsi qu'un lycée et que l'on ait encore, plus de 20 ans après, un terrain vague devant un lieu largement fréquenté par les populations, et qui effectivement met quotidiennement en danger les lycéens. Chaque équipe municipale fait son travail sans doute du mieux qu'elle ne le peut, quand la municipalité de gauche conduite par Georges THORRAND a construit le lycée et le théâtre, des choix financiers importants d'ailleurs ont été faits pour construire ces deux équipements, et derrière il y avait sans doute une logique d'urbanisation plus générale de cette ZAC. Il apparaît quand même à l'usage que ce legs, qui est porté, que doivent prendre en charge les municipalités qui suivent, engendre de gros problèmes de circulation dans ce secteur, et qu'il y a entre le chemin du Creux, qui passe au bord du Plan d'Eau et tout le devant du lycée qu'il faut aménager aussi des problématiques importantes d'aménagement.

Je profite de cette occasion pour dire que par exemple sur cette question, le SAN nous a fait des propositions d'aménagement, le SAN fait son travail, et je voudrais dire que c'est aussi grâce aux conseils des architectes et du CAUE que nous avons pu travailler sur un réaménagement et une contestation des propositions du SAN. Nous n'aurions pas été, nous élus, en mesure d'analyser un certain nombre de choses qu'ils nous ont mises en évidence. Sans remettre en cause le débat sur qui doit payer, qui devrait être adhérent ou pas du CAUE, voilà un exemple de conseil qui a été particulièrement utile.

**M. le MAIRE.**- Monsieur ROUBY, vous demandez la parole.

**M. ROUBY**.- J'ai bien entendu la remarque de M. GERON, le problème court sur plusieurs municipalités effectivement, mais qui a eu l'idée de faire passer une route entre le théâtre et le lycée ?

Ensuite...

*(Rumeurs dans la salle.)*

**M. le MAIRE**.- Madame DUMAS va répondre... Non, elle ne répond pas. Monsieur MIKAELIAN vous ne voulez pas que Mme DUMAS réponde...

*(M. MIKAELIAN hoche de la tête en signe de refus.)*

**M. ROUBY**.- Je voudrais terminer. Ensuite, vous dites que rien n'a été fait, mais comme vous le faisiez remarquer, Monsieur le Maire, cela a pris du retard, et en 2006 un projet a été mis en place quand même, donc il y avait un essai de continuité.

**M. le MAIRE**.- En ce qui concerne le lycée, tout le monde découvrira le projet, d'ailleurs on fera de grands plans, ainsi chacun pourra le voir et tous les travaux seront faits en 2010 pour qu'en 2011 tout soit réglé. Nous passons au vote.

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**\* DIRECTION DES FINANCES**

**N°19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – MODIFICATIF A LA  
DELIBERATION N°22-2010 DU 23 MARS 2010.**

**Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)**

Une erreur a été commise dans la délibération, puisqu'il avait été indiqué « ADMR de l'Olivier », alors qu'il fallait indiquer « Fédération

des ADMR des Bouches-du-Rhône ». Il s'agit juste de la modification de l'intitulé.

Sur cette question y a-t-il des interventions ?...

**VOTE :**

**POUR : 35 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°20 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA  
FEDERATION DES ADMR DES BOUCHES-DU-RHONE RELATIVE A  
L'OCTROI D'UNE SUBVENTION.**

**Rapporteur** : Mme RAFFINI (Lecture du rapport.)

*(20h25, Mme AOUMMEUR quitte le Conseil Municipal.)*

**M. le MAIRE.**- Madame DUMAS a demandé la parole.

**Mme DUMAS.**- Est-ce la première fois que la Ville de Miramas verse une subvention à l'ADMR ?

**Mme RAFFINI (hors micro).**- Oui.

**Mme DUMAS.**- J'aimerais donc savoir si cette subvention est à mettre en lien avec ce que l'on peut entendre ici et là, à savoir la mise à disposition du personnel « Petite Enfance » des crèches sur l'ADMR durant les travaux de la crèche Jean GIONO. Si c'est effectivement le cas –puisque j'en ai juste entendu parler, mais je ne sais pas si c'est exact– j'espère en entendre parler jeudi prochain au Conseil d'Administration du CCAS, et on aimerait en savoir plus.

**Mme RAFFINI.**- C'est donc la première fois que nous donnons cette subvention à l'ADMR pour les microcrèches.

**M. le MAIRE.**- Au prochain Conseil d'Administration du CCAS, y aura-t-il le débat sur la mise à disposition ou non de personnels ?

**Mme RAFFINI.**- Tout à fait. La mise à disposition est faite par rapport à la fermeture de la crèche Jean GIONO. Comme vous le savez, cette crèche va être rénovée, donc pendant une année complète elle va être fermée. On a 40 enfants et on ne va en avoir plus que 20, de ce fait du personnel qualifié va se retrouver à disposition. Nous avons donc pensé qu'il était bien de mettre ce personnel à disposition de l'ADMR pendant une année. M. le Maire a rencontré ces agents, nous avons discuté avec eux et nous leur avons proposé la mise en place de ces microcrèches, et 9 personnes ont répondu favorablement à cette action.

Je précise en tout cas que la somme de 42.000 € n'est pas destinée à payer le personnel.

**M. le MAIRE.**- Nous avons vu effectivement la question avec l'ensemble du personnel, la question était simple : êtes-vous intéressé ou pas, si vous ne l'êtes pas, on ne le fait pas. Neuf personnes ont été intéressées sur la base du volontariat pour mettre en place ces microcrèches que nous avons votées à l'unanimité.

Je rappellerai que c'est plutôt intéressant d'avoir des salariés de la Ville qui mettent en place ces microcrèches, et je rappelle que les salariés ont leur déroulement de carrière assuré, leur salaire, le suivi administratif contrôlé par la Ville, leur paye faite par la Ville, et que c'est en fait l'ADMR qui complètera au CCAS le montant des salaires de ces personnes. Chaque salarié aura le même statut que s'il était dans un service de la Ville, on fonctionnera seulement d'une façon différente. Par ailleurs, pour les salariés de la Ville, il était intéressant d'avoir cette expérience.

Deuxièmement, Mme RAFFINI a indiqué tout à l'heure, je le répète, que nous procédons à la rénovation totale de la crèche Jean GIONO qui va démarrer le 1<sup>er</sup> septembre, travaux qui vont permettre

d'avoir enfin cette rénovation tant attendue par le personnel et par les parents.

**Mme DUMAS.**- Il y a la rénovation de la crèche de LA CARRAIRE aussi, donc une fois les travaux finis, le nombre d'enfants reçus sera-t-il le même ?... Il ne me semble pas...

**Mme RAFFINI.**- Sur GIONO, il y aura trois enfants supplémentaires.

**Mme DUMAS.**- Les 20 enfants de Jean GIONO vont être de fait pris en charge par l'ADMR ?

**Mme RAFFINI.**- Non, pas du tout, nous conservons 20 enfants, c'est-à-dire que nous les mettons dans une autre structure, à la crèche familiale.

**Mme DUMAS.**- L'ADMR va donc prendre des puéricultrices pour quoi faire ?

**Mme RAFFINI.**- Elle va accueillir 8 enfants dans chaque microcrèche.

**M. le MAIRE.**- Il y a beaucoup de demandes, Madame DUMAS.

**Mme RAFFINI.**- C'est pour cela que cette année, cela va être équivalent au niveau des enfants, parce que les 20 enfants que nous perdons sur GIONO vont être pris par l'ADMR, par les microcrèches.

**Mme DUMAS.**- Vous comprendrez que le personnel « crèche » était municipal, il a été déchargé sur le CCAS pour ne plus apparaître...

**Mme RAFFINI.**- Ce n'est pas notre volonté.

**Mme DUMAS.**- Je sais.

...Pour ne plus apparaître sur la charge salariale communale qui était déjà très importante, et aujourd'hui une partie de ce personnel va se retrouver CCAS, Service Public, etc., sauf que cela ne sera plus du tout

le cas, puisque l'ADMR est une association. Vous comprendrez quand même que cela inquiète et que cela peut laisser poser des questions.

**Mme RAFFINI.**- Le personnel a été volontaire. La question leur a été posée et exposée, on a discuté avec lui, les agents ont eu des fiches sur lesquelles ils ont répondu, cela s'est uniquement fait sur le volontariat, en aucun cas ce personnel n'a été obligé de faire cette action. Il faut savoir que dans un an, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> septembre 2011, les employés reprendront leur travail dans la crèche Jean GIONO, on retirera donc ces personnels à l'ADMR. Ils vont signer une convention pour année seulement.

**M. le MAIRE.**- Mme CHAYOT va compléter la réponse de Mme RAFFINI.

**Mme CHAYOT.**- L'ADMR va nous reverser le salaire à hauteur de 42.000 € pour l'année 2010. On les met à disposition, mais on récupère quand même...

**Mme DUMAS.**- D'accord, mais le problème essentiel n'est pas celui-là.

**Mme CHAYOT.**- Le personnel revient au CCAS.

**Mme DUMAS.**- Mais s'il veut, il peut y rester ?

**Mme CHAYOT.**- Non, sauf s'il se met en disponibilité, c'est différent, et il faut qu'il en fasse la demande.

**M. le MAIRE.**- Monsieur GUILLON veut intervenir sur ce point ?

**M. GUILLON.**- Tout à fait. Le personnel va être mis à disposition de l'ADMR pendant le temps des travaux, mais c'est du personnel qui dépend de la Mairie, du CCAS. Après, il va revenir à la crèche Jean GIONO, et l'ADMR embauchera alors du personnel pour ces trois microcrèches. C'est simplement pendant le temps des travaux où notre personnel n'avait rien à faire, puisque la crèche est fermée, qu'il est mis à disposition. Cela permet de faire des économies.

**M. le MAIRE**.- Je rappelle que nous avons, je pense, tous voté à l'unanimité les mises à disposition dans les associations sportives, et il s'agit là du même principe. Je ferai un arrêté : les salariés reviendront. Si un ou plusieurs salariés sont intéressés pour continuer, il existe une autre formule dans le statut des fonctionnaires qui s'appelle la disponibilité. Une salariée est d'ailleurs revenue il y a peu de temps de l'armée où elle est restée pendant un an et demi. Elle a souhaité revenir à la Mairie, nous l'avons reprise à la Mairie. C'est une possibilité de flexibilité du statut des fonctionnaires territoriaux.

Nous passons au vote.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°21 - RECOURS GRACIEUX SUR TITRE N°2007-959 TAXE  
D'IRRIGATION DE MONSIEUR BUSSCHAERT FREDERIC.**

**Rapporteur :** Mme BUTI (Lecture du rapport.)

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°22 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE -  
EXONERATIONS.**

**Rapporteur :** M. SORIANO (Lecture du rapport.)

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N°23 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES AGENTS DE LA  
COLLECTIVITE.**

**Rapporteur :** M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Pas d'observations.

**VOTE :**

**POUR : 34 (25 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite  
+ 3 Groupe d'Opposition de Gauche)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur : Rapport à fin d'observations  
définitives sur la gestion de la commune de Miramas (Département  
des Bouches-du-Rhône) à partir de l'exercice 2000.**

**M. le MAIRE.**- Nous avons choisi depuis le départ d'être le plus transparent possible sur l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes sur la Ville de Miramas pour l'exercice indiqué. Nous avons aussi indiqué très clairement à Georges THORRAND et à Pierre CARLIN que nous mettions à disposition l'ensemble des documents liés aux finances, et ils ont pu bénéficier de toutes les informations.

Nous avons choisi de vous faire parvenir ce rapport en amont, et ceci, afin d'éviter que le Maire ne se lance, comme cela se fait

dans certaines Communes, dans la lecture fastidieuse d'un document qui va, à l'oral, dépasser les deux heures et qui empêcherait les membres de s'exprimer. La Majorité municipale vous a donc envoyé l'ensemble des documents, je me retourne vers vous maintenant pour savoir s'il y a des interventions sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

**M. URIOT**.- Pas pour l'instant.

**M. le MAIRE**.- Je vous pose la question pour savoir s'il y a des interventions.

**M. URIOT (hors micro)**.- S'il n'y en a pas, il n'y en a pas !

**M. le MAIRE**.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais clore le sujet, et nous allons aborder celui du fret de Miramas.

**M. MIKAELIAN**.- Sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes... Comment pourrais-je résumer la lecture que nous en avons faite : « cela ne casse pas trois pattes à un canard ».

Il y a bien entendu des réflexions de Chambre Régionale des Comptes qui ont été soulevées ici quant aux frais de personnel, le pourcentage du personnel dans le budget global... Puis-je dire que le contenu des rapports des Chambres s'est modifié, puisque fut un temps il y avait un aspect un peu plus politique, voire politicien ?... Aujourd'hui, cela reste très neutre, c'est peut-être mieux pour la démocratie que les choses soient perçues ainsi. Il y a même quelques erreurs d'après nous, mais, comme je le disais, elles ne vont pas bien loin, donc nous n'en dirons pas plus là-dessus, parce qu'à notre avis il n'y a pas plus à en dire.

**M. le MAIRE**.- Monsieur URIOT ?

**M. URIOT**.- Nous rejoignons très exactement ce que vient de dire M. MIKAELIAN, et nous sommes entièrement d'accord.

**M. le MAIRE**.- Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas grand-chose à dire.

Monsieur GUILLEMONT ?

**M. GUILLEMONT**.- Vous avez failli me laisser sur ma faim, tout de même... C'est vrai qu'il y a peut-être moins d'arêtes que dans les productions précédentes de la Chambre Régionale des Comptes PACA sur la gestion de Miramas, c'est vrai que la description qui est faite de la gestion des années 2003 à 2008 ne présente pas le même caractère que la situation catastrophique que l'on a pu connaître dans des périodes précédentes où là littéralement on était complètement coulé au niveau de la gestion. Je ne vais pas revenir sur ces périodes-là, cela ne servirait à rien, nous nous sommes déjà tous très largement exprimés.

Mais si l'on fait une lecture attentive de ce document, on y découvre, quand on fait la somme de l'ensemble des observations faites sur la période de 2003 à 2007, des choses assez fortes. Je vais vous en donner quelques indications.

D'abord des indications que je rangerai sous une rubrique que j'appelle une gestion qui a été négligente dans beaucoup d'aspects de la vie de la Commune. Par exemple, la Chambre fait remarquer que l'inventaire comptable des biens communaux fait apparaître qu'il manque à l'inventaire 23 M€ : cela ne change rien à la vie de tous les jours, mais il n'en reste pas moins que depuis de nombreuses années –et cela a commencé avec la mise en place de la M14– la Commune n'a pas tenu son inventaire comptable, et on cherche 23 M€ que les services recherchent activement avec la Trésorerie.

Ensuite, la Chambre Régionale des Comptes nous dit aussi que pendant toute cette période, on n'a pas les documents de propriétés, c'est-à-dire que l'on ne sait pas de quoi on est propriétaire, alors que la propriété communale représente des centaines de parcelles, cela représente 100 km de voirie, etc.. On n'a pas les documents.

La Chambre relève qu'en matière de collecte des droits de place dans les années 2005, 2006, 2007, il manque environ 200.000 € de recettes. Actuellement, on encaisse environ 110.000 € de recettes de droit de place sur les marchés forains, et il y a 200.000 € qui n'ont pas été

encaissés, on ne sait pas pourquoi, mais vous savez qu'il y a une procédure qui est en cours contre les anciens régisseurs.

Par ailleurs, il y a des divergences entre les chiffres de la comptabilité communale et ceux de l'ordonnateur en ce qui concerne les salaires versés aux agents. Cela représente 23.000 € sur la période, mais les comptes ne sont pas exactement en ordre entre le compte du comptable et le compte de l'ordonnateur.

On a des gestions tout à fait erratiques de certains contrats de travail, particulièrement les contrats de travail concernant le collaborateur le plus proche du Maire, à savoir le chef de cabinet, et on a notamment aussi les contentieux. Je n'ai pas trop insisté lorsque l'on a provisionné des contentieux, mais le contentieux avec M. BARRI SEYDOU, le contentieux avec Mme BONFILS, celui de MACIOPINTO concernant le débordement du canal dans la Drôme à Lus-La-Croix-Haute, nous ont coûté au total 230.000 €. Rajoutés au 200.000 € des droits de place qui se sont évaporés, on est déjà à 400.000 €.

Ensuite, la Chambre relève aussi qu'il y a une gestion inéquitable de la situation des agents : on accorde des primes à certains, pas à d'autres, on prend une délibération pour instituer un régime indemnitaire, on ne l'applique pas, ou on l'applique à certains agents et pas à d'autres, on consent des heures supplémentaires à certains agents à des niveaux qui sont éloignés de la réglementation de 1985 qui ne permet pas d'aller au-delà de 25 heures, mais ce n'est pas grave on continue, et il y a tous les recrutements préélectoraux qui sont listés, page 19, de 2006 et 2007 où 50 agents ont été recrutés brutalement.

La Chambre Régionale des Comptes insiste aussi sur la mauvaise santé financière globale de la Commune en raison du fait que les charges sont toujours très élevées, que l'on a un coefficient de rigidité, notamment en raison des charges de personnel très élevées, mais que cela n'a pas empêché la Commune durant la mandature précédente de sur-imposer les contribuables locaux, puisque l'effort fiscal –c'est écrit

page 4 du rapport– est de 50 % supérieur à la moyenne nationale pour des Communes de la même strate, c'est-à-dire des Communes qui ont de 20.000 à 40.000 habitants. Ce qui fait que l'on se retrouve en 2008 –et c'est relevé dans les tableaux– avec un fonds de roulement de 10.120.000 € qui correspond à une année d'imposition : ça, c'est de la bonne gestion ! On a tellement sur-imposé les contribuables que l'équipe précédente avait un an d'impôts en caisse. Après, effectivement, on a mis cela en avant en disant que c'était de la bonne gestion : mais pas du tout, ce n'est pas le cas, on a pris dans la poche des Miramassens 10 M€ de trop !

Plus généralement –et je terminerai mon propos sur cela– vous avez laissé des services en déshérence avec des agents démotivés, repliés sur eux-mêmes. La Chambre relève à deux reprises un taux d'absentéisme de 18,7 %, mais là elle a commis une petite erreur, cela ne concerne que les agents à temps non complet et les remplaçants. Mais même pour les titulaires, le taux d'absentéisme est de 13,6 %. En France dans les Collectivités territoriales, il se situe autour de 6 %. Cela veut dire que rien que sur les 570 agents à temps complet (titulaires, stagiaires, contractuels) cela correspond à 80 postes vacants ! Vous m'entendez : 80 postes vacants !

En ce qui concerne les saisonniers, qui est le terme exact, le rapport social, qui a été fait du temps de la mandature précédente donc sur l'année 2007, publié en 2008 –et c'est relevé par la Chambre page 26– fait état de 18,7 % d'absentéisme. Pourquoi ?... Parce que :

- les cadres supérieurs avaient renoncé à travailler à Miramas, ils sont tous partis les uns après les autres,

- l'équipe précédente a usé 5 directeurs généraux des services sur 6 années,

- les cadres intermédiaires, pour la plupart souvent non suivis par l'exécutif, ont renoncé aussi pour beaucoup d'entre eux à

exercer leurs responsabilités, et les agents sont restés à la maison : 18,7 % d'absentéisme, c'est un record !

- l'encadrement supérieur était en mouvement permanent et a quasiment disparu à la fin du mandat,

- le niveau d'investissement était très faible, même s'il a remonté dans les dernières années, ce qui a conduit à ce que nous avons dénoncé –et j'entends encore certains de mes amis ici en faire le bilan– c'est-à-dire à avoir un patrimoine communal dans un état de délabrement extrêmement avancé et des services qui manquent d'équipements, toutes choses contre lesquelles actuellement on essaie de prendre des mesures de fonds et d'avoir un niveau d'investissement qui soit notablement redressé.

C'est vrai, il n'y a pas de bombe dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on ne dit pas que le rapport va être envoyé au Procureur parce que des faits relèvent du Code Pénal, mais il trace le tableau d'une gestion erratique, coûteuse pour les Miramassens et qui a laissé les services dans un état de délabrement extrêmement profond.

**M. le MAIRE.**- M. URIOT a la parole.

**M. URIOT.**- J'ai commencé à prendre des notes sous la dictée, j'ai rempli une page et demie et je me suis arrêté, car cela devenait fastidieux.

Je crois que dans ce rapport, il faut lire aussi :

- que la sincérité des comptes n'a pas été remise en cause,
- que la Collectivité n'est pas endettée,
- que globalement sur la période analysée, la Chambre Régionale des Comptes note que les dépenses de personnels ont déçu.

*« Au plan du financement, la Chambre Régionale des Comptes relève que la Commune avait redressé la situation dans les années 2004 à 2007 où elle disposait d'un excédent brut de*

*fonctionnement. Les choix politiques faits en 2008 par l'ancienne équipe municipale qui n'ont pas été suivis par la nouvelle municipalité auraient permis à la Commune de maintenir la marge financière laissée par l'ancienne municipalité », parce qu'il ne faut pas oublier de dire qu'il est resté un petit excédent lorsque la nouvelle municipalité a pris le contrôle de la Mairie. Ce qui veut dire que l'ancienne municipalité n'est pas si mauvaise et ne méritait pas cette allusion à la... Vous avez parlé de la Cour des Comptes, ou s'il y avait un procès, quelque chose comme cela, non ? J'ai entendu cela en fin de...*

**M. le MAIRE (en riant)**.- Monsieur URIOT ! La rumeur !...

**M. URIOT**.- Alors il ne faudrait peut-être pas ....

**M. le MAIRE**.- Monsieur URIOT, permettez-moi de vous dire que M. GUILLEMONT n'a pas dit qu'il y avait...

**M. URIOT**.- Aurait mérité une procédure, c'est ce que j'ai entendu.

**M. le MAIRE**.- Pas du tout, il a dit l'inverse. Vous voyez, il faut se méfier, il faut écouter. Il a dit qu'il n'y avait pas de bombe dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est tout ce qu'il a dit.

**M. URIOT**.- Nous avons décidé, comme Monsieur MIKAELIAN, de dire que l'on avait lu ce rapport, mais on est en train de sortir des fantômes d'un placard, et cela n'a pas lieu d'être, parce que tout le monde pourrait sortir d'aussi grosses histoires, ou monter ces histoires « en épingle à cheveux »... Voilà ce que nous voulions dire : lorsque l'ancienne municipalité a quitté la gestion, elle a laissé un sérieux excédent ! C'est tout ce que nous voulons voir, et la Cour des Comptes dit que la sincérité des comptes n'est pas remise en cause, c'est écrit en gros. Alors, il faudrait éviter de reparler... C'est tout ce que je voulais dire.

**M. le MAIRE**.- M. GUILLEMONT prend la parole, et ensuite on conclut.

**M. GUILLEMONT**.- Je vais peut-être aller moins vite.

Certes, vous dites que la sincérité des comptes n'est pas remise en cause par la Chambre Régionale des Comptes : sachez quand même que les comptes des Collectivités territoriales sont établis par un comptable du Trésor, et que la comptabilité communale, ce n'est que les comptes de l'ordonnateur et donc les comptes des Communes, et de notre Commune, sont constamment surveillés, opération par opération, parce que –et vous le savez comme moi– pour faire payer 63 € de frais de remboursement à un agent, on émet un mandat qui est vérifié par le comptable du Trésor qui a ses bureaux juste à côté de la Civette. De ce fait, de ce point de vue, il n'est pas étonnant que la Chambre écrive cela, puisque la comptabilité est tenue par des agents de la Direction Générale des Finances.

Ce que je vois, et je le mets en lumière, c'est ce qui est écrit : quand vous nous dites –et je me cantonnerai à ce point pour que l'on puisse faire les mêmes conclusions– que la Chambre Régionale des Comptes relève qu'à la fin de l'année 2008 il y a un fonds de roulement de 10 M€ et que vous nous dites que c'est de la bonne gestion, moi je dis que lorsqu'on lève dans l'année 10 M€ d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non- bâti) et que l'on a un fonds de roulement de 10 M€, c'est que l'on a levé 10 M€ entrop, et que ces 10 M€ auraient dû être dans la poche des Miramassens. J'ai essayé cette fois-ci de me faire comprendre.

**M. le MAIRE**.- Une dernière question, Monsieur ROUBY, et ensuite on arrête.

**M. ROUBY**.- Ce n'est pas une question, mais une remarque à M. GUILLEMONT : effectivement, il y avait un excédent que nous assumons pleinement et dont nous sommes fiers, on peut aussi penser que cet excédent était prévu pour des projets.

Je rappellerai aussi simplement les propos de M. GUILLEMONT lorsque nous avons parlé du budget et qu'il a dit qu'il fallait que la Commune de Miramas économise et thésaurise : on était

donc sur ce cap-là, mais on était un peu en avance sur vous, parce que l'on connaissait exactement la situation financière de la Ville de Miramas.

**M. le MAIRE.**- On va arrêter là et je vais conclure.

Je note la sincérité des comptes, je m'en réjouis. C'est le minimum en fait, j'espère que lorsque nous sortirons avec un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il y aura bien noté cela, parce que sinon, cela serait difficile.

Deuxièmement, le rapport financier fait par la Chambre, pour ma part est décevant au sens où il n'a pas mis au regard de la gestion et des choix –qu'ils soient respectés, la majorité de l'époque avait fait des choix– une dynamique. C'est ce que je reproche à ce rapport, c'est-à-dire des perspectives.

Troisièmement, nous avons fait pendant la campagne un rapport financier que nous avons distribué à l'ensemble de la ville, et il est conforme à peu près à ce que l'on avait annoncé. Là où simplement j'attire l'attention, c'est que l'on peut avoir l'envie de thésauriser, mais la question est toujours d'avoir, en termes de gestion, une dynamique. Les finances ne sont pas quelque chose de figé, c'est quelque chose de dynamique. Mais si vous thésaurisez et que d'un autre côté vous devez sortir deux fois, trois fois, quatre fois plus d'investissements pour rattraper un certain nombre de choses qui n'ont pas été faites, la Majorité actuelle a le droit de le dire et aujourd'hui. Pour nous qui connaissons comme vous très bien les comptes de la Commune, très bien l'état du patrimoine de la Ville, très bien les questions d'investissement sur la commune, il est normal que nous fassions la remarque. C'est un choix qui a été fait par une équipe à un moment donné, ce n'est pas le même choix que nous aurions fait à ce moment-là et donc nous le remarquons. Après chacun lira ce document, puisque nous le mettrons non pas sur site, mais à la Commune, comme il est de droit, pour que les habitants puissent le consulter, l'Association des Contribuables pourra venir le consulter, et chacun se fera son idée.

Personnellement, je suis... Comment vous dire... Il y a des choses, bien sûr, il y a toujours des choses dans un rapport. Je pense quand même que nous avons pris –je vous le dis gentiment– beaucoup de retard. Peut-être que les choix que vous attendiez des investissements ou des réserves qui avaient été faites... J'en prendrai un seul exemple : des réserves faites notamment pour le rachat des terrains d'OIN, ou les changements qui sont marqués dans le rapport au moment du passage entre la Ville et le CCAS pour peut-être avoir une information moins importante sur l'état des réserves, et donc sur le taux d'imposition pour lequel vous savez que nous tiendrons notre engagement, je pense qu'il s'agit, de mon point de vue, des erreurs de choix de gestion.

Maintenant, ce rapport est connu, chacun le lira, chacun l'appréciera, je pense que la presse en fera des rapports, puisque nous lui avons donné, mais je ne pouvais pas le lui donner avant que nous ayons eu ce débat. Ce débat a d'ailleurs été serein, et aussi de fond, et je voudrais maintenant, puisque nous n'avons pas à voter ce rapport, passer à la question suivante.

**\* Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 26 MARS 2010 et le 18 MAI 2010.**

**(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire  
Entre le 26 mars 2010 et le 18 mai 2010.)**

**\* Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.**

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des questions ?...

**(Acte est donné des marchés publics notifiés  
depuis le dernier Conseil municipal.)**

**\* QUESTIONS DIVERSES**

**M. le MAIRE.**- J'ai été interpellé lors de Commission municipale –je remercie d'ailleurs les Conseillers municipaux de l'opposition d'être aussi présents qu'ils le peuvent– par M. MIKAELIAN sur les questions du fret à Miramas, et je lui cède donc la parole.

**M. MIKAELIAN.**- Monsieur le Maire, l'actualité fait que juste avant de parler de ce problème du fret, et en tant qu'élu politique, parce qu'ici nous avons une appartenance politique qui est ce qu'elle est, mais on ne la cache pas, au nom du Groupe je voudrais condamner avec la plus grande fermeté ce qui s'est passé il y a quelques jours au bord de la Palestine, et ce qu'a fait le gouvernement israélien en attaquant et en tuant une flottille de bénévoles humanitaires qui amenaient tout simplement de la nourriture au peuple palestinien.

Cela étant dit, revenons-en au triage. Je crois qu'il y a effectivement dans cette partie de notre économie Miramasséenne la force du triage SCNF. Comme chacun le sait, il y a des choix politiques et des choix de la Direction SNCF qui font que sa survie est mise en cause. Les organisations syndicales dans toute leur indépendance font ce qu'elles peuvent pour rassembler et lutter pour essayer de sauvegarder l'emploi et le devenir du triage. Il y a des interventions, des tables rondes qui se tiennent, les choses, nous l'espérons, vont avancer dans le bon sens. J'ai eu une dernière information ce matin –mais peut-être l'avez-vous eue aussi– indiquant que le Directeur du fret de la SNCF était prêt à encore mieux regarder ce qui se passe au triage et à bien se pencher sur le document fourni par les organisations syndicales, et notamment par la CGT.

Je souhaitais donc tout simplement souligner ceci : les choix faits pour le triage SNCF sont des choix très politiques qui viennent des directives européennes, de la Commission de Bruxelles qui vient de se rappeler à notre bon souvenir, puisqu'elle vient de demander que la SNCF, comme La Poste il y a quelques mois, perde son statut et devienne

une société anonyme. Il y a donc des choix politiques qui viennent de Bruxelles et que l'on ne peut pas évacuer ainsi dans le débat politique.

Le Traité de Lisbonne, qui a été approuvé en France malgré le refus des populations de notre pays de le renvoyer par 55 % des votants lors du référendum sur la Constitution, a été réintroduit par la fenêtre par le Président de la République avec l'appui d'un certain nombre de députés, je crois même qu'il y avait des députés socialistes, je crois même que c'est le vote de Jack LANG qui a fait basculer le Traité dans la réalité française.

Cela étant dit, nous souhaitons apporter toute notre contribution à la sauvegarde du triage, nous avons le sentiment que vous voulez monopoliser la lutte avec les organisations syndicales, mais si tel est votre choix, l'essentiel est que les Cheminots s'y retrouvent et qu'ils gagnent l'emploi et le devenir du triage de Miramas.

Le but de notre intervention était de montrer aussi notre volonté avec nos modestes moyens : si vous le souhaitez, nous apporterons toute notre contribution dans la lutte politique qu'il faut mener pour sauvegarder le triage.

Quant à la lutte sociale, bien évidemment nous participons à toutes les actions pour sauvegarder l'emploi, mais cela, ce n'est pas d'aujourd'hui.

**M. le MAIRE**.- Monsieur MIKAELIAN, d'abord, comme toujours, on veut parler du fret, mais par émotion vous venez sur le terrain des affaires étrangères. Je pense qu'aucun membre ici dans cette noble assemblée n'a pas un regard de condamnation de ce qui s'est passé sur ce bateau. Mais c'est un autre sujet, j'en viens au fret.

J'écoute souvent avec beaucoup d'attention ce que vous dites, et vous avez une façon quelquefois d'amener des sujets avec beaucoup de délicatesse, mais en même temps vous ne pouvez pas vous empêcher de lancer quelques piques.

Oui, je suis socialiste, oui vous êtes communiste, et alors ?... On a souvent été au gouvernement ensemble, on y a fait de belles choses, et d'autres un peu moins. On a même été, pour certains contre leur organisation politique, de fervents défenseurs du « non » au Traité, et aujourd'hui tous ceux qui ont pris cette position, je crois, sont fiers de l'avoir fait, alors qu'à cette époque-là tout était critiqué. La crise financière, et ce qu'il se passe actuellement sur le fret ou ailleurs, est une dérégulation, parce que l'Europe n'intègre pas dans ses politiques publiques l'aspect social, l'aspect de l'emploi, l'aspect du développement.

Je vais donc rappeler ce que la Ville de Miramas a fait, et pour une fois dire ce que ma modeste personne a fait, encore qu'il manque une personne déterminante qui a été à mes côtés dans ce travail, qui est Robert FRANCESCHI, Délégué aux Transports au SAN, et qui m'a beaucoup aidé.

Quelle a été notre attitude ? La première chose, Monsieur MIKAELIAN, c'est que contrairement à ce que l'on dit ici ou ailleurs, la Ville de Miramas, et son Maire puisqu'il s'agit de cela, n'a jamais voulu récupérer de façon politicienne un combat qui est essentiel pour plusieurs raisons, et je vais le prouver. Par contre, moi aussi je vais piquer ce soir.

Premièrement, le combat. Le combat, c'est d'abord contre le plan fret, et nous avons été aux côtés des salariés à la gare plusieurs fois en manifestations, les commerçants y ont d'ailleurs participé aussi en fermant symboliquement pour la plupart d'entre eux les vitrines, et nous avons tous ensemble, tous les élus ici quelle que soit leur couleur, pris des positions en Conseil Municipal de façon unanime pour défendre la gare de triage de Miramas.

Puis, nous avons aussi eu un combat qui n'est pas seulement le plan fret, mais le plan fret qui s'applique à ville de Miramas dans sa gare de triage, et notamment sur le gravitaire.

Alors qu'avons-nous fait ? Nous avons accompagné les syndicalistes à notre juste place, à côté d'eux, pas devant, mais à côté

d'eux, afin de préserver la capacité de notre ville dans son développement économique, parce que la gare de triage fait partie d'un axe essentiel du développement économique de la commune.

Deuxièmement, nous les avons accompagnés pour préserver l'emploi, car si nous perdons la gare, notamment le gravitaire, nous risquons d'avoir de très importants problèmes d'emploi. Certes, les Cheminots seront reclassés à l'intérieur de l'entreprise, mais pour une famille de Miramas, qui est souvent à la troisième génération de Cheminots, être mutée à Nice, à Perpignan ou à Lyon, ce n'est pas tout à fait la même chose dans sa vie.

Troisièmement, l'une des raisons essentielles, c'est la sécurité au sein de la commune : le fait d'avoir des Cheminots qui ont l'expérience, la formation, la tenue, et qui peuvent assurer à la commune une sécurité bien meilleure notamment dans le déplacement de wagons de pétrochimie avec des produits tout à fait dangereux, est essentiel pour notre commune.

Mais nous l'avons fait aussi pour le développement durable, puisque c'était à l'époque du GRENELLE de l'Environnement, car nous subissons les pollutions à travers l'augmentation du nombre de camions dans notre ville, dans le département et dans notre région. Nous avons aussi combattu pour que le développement du Grand Port de Marseille ne soit pas stoppé par une erreur de gestion et de développement de la SNCF en mettant en place un tri à plat et en condamnant la gare gravitaire. Nous avons fait ce combat aux côtés des Cheminots, et des organisations syndicales de façon pluraliste. Mais je le dis ici, nous l'avons aussi beaucoup travaillé avec les Cheminots CGT, parce qu'ils étaient très présents, et qu'ils ont, comme je l'avais indiqué à l'Intersyndicale, travaillé avec nous sur un premier document que nous avons sorti, et dont je vais rappeler les étapes :

- il y a eu d'abord la lutte, les manifestations aux côtés des Cheminots ici ou à Marseille,

- deuxièmement, la construction d'un triptyque : un document fait en collaboration avec la CGT sur lequel nous nous sommes appuyés puisqu'il défendait trois choses : le maintien du gravitaire, le développement économique, et les questions d'environnement, d'emploi et de sécurité. Ces éléments-là nous ont permis d'arroser l'ensemble du parlement et du sénat. Plus d'une centaine de députés et sénateurs ont écrit à Guillaume PEPPY sur la gare de triage de Miramas à partir de ce document.

- ensuite, et là encore nous avons organisé cela avec la CGT, il y a eu la mise en place symboliquement du wagon sur le carrefour à côté de la gendarmerie.

- enfin, il est normal pour le Maire d'une commune, donc moi-même et Robert FRANCESCHI, d'avoir pris contact et d'avoir mis en liaison la Direction Générale SNCF Fret GEODIS, c'est tout à fait normal, et tous les Maires quelle que soit leur couleur ont fait la même chose. Sauf que, pour notre part, nous avons aussi demandé avant les élections régionales, la tenue d'une table ronde sur le fret ferroviaire, non pas sur le plan fret, non pas sur la région, mais sur l'outil du fret à Miramas, et de la gare de triage de Miramas. En entrée de jeu de cette table ronde, nous avons indiqué au Préfet de Région qu'il fallait organiser dans les plus brefs délais ce que d'autres avaient demandé avant et en même temps, puisque j'ai participé à des conférences de presse à Marseille aux côtés de M. COPPOLA et avec Michel VAUZELLE pour demander à notre niveau une table ronde sur le fret en général dans notre région, et sur l'aménagement du territoire.

Le 21 mai nous avons tenu –et ce n'est pas rien, en tout cas cela a été souligné par l'Intersyndicale– une première table ronde en présence de la Direction Générale de la SNCF et de Fret GEODIS sous l'autorité du Préfet de Région, et l'Intersyndicale a présenté, notamment la CGT, pendant une trentaine de minutes la totalité du travail qui avait été fait sur l'explication de l'impossibilité d'appliquer le plan de Fret GEODIS

sur la gare de triage de Miramas, et notamment sur le fait qu'il était nécessaire de maintenir le gravitaire, sinon nous allions plomber le développement de l'entreprise. Ce travail a été extraordinaire, souligné par tous, et je pense qu'il a apporté des informations nouvelles à une Direction qui, quant à elle, je le dis ici, a été passablement dure.

La deuxième table ronde qui se passait à la Sous-préfecture d'Istres avait été souhaitée par moi-même avec la présence de plusieurs structures qui sont essentielles au développement de la gare de triage de Miramas et qui pouvaient nous apporter des éléments au maintien de la gare de triage. Il s'agissait du Grand Port de Marseille, de la SNCF, de RFF, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Ville de Miramas et du SAN Ouest Provence en présence du Préfet de Région. Je rappelle que c'est le Préfet de Région qui organise, mais nous avons tenu à ce que cela se passe ici, sur notre territoire à Miramas et à Istres.

Lors de la première table ronde devant les syndicats, j'ai fait la proposition, en accord avec Michel VAUZELLE, que soient étudiés, avec l'ensemble des partenaires cités au sein du Contrat de Plan Etat-Région avec évidemment la main mise de la Région et de la DREAL, les flux et l'évolution de tout ce qui était marchandises dans le secteur de la gare de triage de Miramas, et plus largement la question du développement économique et de l'aménagement du territoire. Cette étude a été acceptée, elle viendra enrichir notre argumentaire, et nous pensons qu'elle permettra de dénoncer encore l'hérésie du plan qui s'applique à Miramas.

Pour être plus clair encore et plus transparent, M. le Sous-Préfet m'a fait l'amitié –la réunion se tenant le vendredi– d'être mardi soir –puisque le lundi était férié– avec l'Intersyndicale dans la salle municipale du premier étage pour faire le compte rendu aux organisations syndicales –ce que j'avais d'ailleurs promis– de l'état de cette deuxième table ronde.

Maintenant, nous avons, Monsieur MIKAELIAN, plusieurs intentions : mener l'étude c'est « apporter de l'eau au moulin » au fret de

Miramas, continuer la mobilisation aux côtés des syndicats, organiser une fête du train à l'échelle du SAN, payée par le SAN, mais qui arrivera en septembre au moment des journées du patrimoine et qui remettra encore l'éclairage sur notre ville, travailler cette fête avec le CE des Cheminots, les syndicats, les associations, etc.. L'objectif sera le maintien du gravitaire, le développement de l'activité cheminote, notamment tout ce qui est le pôle multimodal « passagers » que M. VAUZELLE a voté à la Région dans le cadre du CPER, cela va nous permettre de développer la gare qui est la quatrième gare TGV du département, l'accélération de la correspondance de bus, sur laquelle Robert FRANCESCHI travaille avec Christian NAVARRO, avec les TER et les TGV, la recherche de nouvelles activités de fret sur le site ainsi que d'autres activités, l'activité que nous avons mise en place sur une zone de défense, puisqu'il y a un an, le chef d'Etat Major des Armées est venu ici, ainsi que le ministre de la Défense sur le site d'Istres, nous en avons d'ailleurs beaucoup parlé. La zone de défense est un élément très important pour le maintien du tri à Miramas, puisqu'elle sera basée entre Istres et Salon, donc Miramas, et notamment sur le 4<sup>ème</sup> RMAAT.

Enfin, là où je vais un peu piquer. Je suis peu souvent enclin à la colère, très sincèrement, mais il y a des choses sur lesquelles –cela ne s'adresse pas à vous, Monsieur MIKAELIAN, mais à votre organisation– je suis très en colère : la veille d'une table ronde où les dirigeants de la SNCF ne cherchaient qu'une raison pour ne pas descendre, alors que les syndicats de Miramas, quels qu'ils soient, attendaient de dialoguer avec eux, ce qu'ils n'ont jamais fait auparavant, j'ai vu dans un très bon journal régional, de presse libre, que des Maire et sénatrice –alors que nous avons ici pour la plupart d'entre nous apporté ce soutien électoral au moment des sénatoriales– annonçaient « une table ronde bancaire » (je passe sur le fait qu'ils se sont trompés, puisqu'ils demandaient la présence de syndicats alors que je viens de vous indiquer qu'ils étaient présents) : je regrette sincèrement que cette organisation

politique ait confondu la table ronde régionale qui doit avoir lieu et qui aura lieu d'ailleurs, et le fait qu'un maire qu'il soit socialiste, communiste, UMP et qui essaye de combattre pour que sa Ville maintienne sa gare de triage puisse reprocher à ce maire de vouloir agir et de vouloir obtenir effectivement le maintien d'une table ronde ici entre les syndicats de Miramas et la Direction Générale de la SNCF. Là, je suis en colère, et une colère froide, car on a failli ne pas avoir cette table ronde. Pendant plus de quatre jours, il a fallu combattre ! Pour ma part, je tire mon chapeau aux syndicalistes de Miramas, quelle que soit leur couleur politique, car quand ils rentrent dans leur syndicat, ils enlèvent la valeur politique et sont syndicalistes, et je les remercie donc d'avoir tenu bon « contre vents et marais » afin de pouvoir dialoguer avec la SNCF.

Si nous avons peut-être quelques espoirs, petit fils d'Ariane, sur le maintien du gravitaire à Miramas qui est déterminant pour l'avenir de la gare de triage, on le doit d'abord aux syndicalistes et un tout petit peu à la Majorité municipale d'ici, et j'associe tous les conseillers municipaux de la Ville. Mais je ne demande qu'une chose : que l'on ne confonde pas politique politicienne et intérêt supérieur de la Commune. Moi aussi j'ai mes convictions, je n'ai jamais trahi la parole que j'ai donnée aux syndicalistes. Il n'y avait pas un seul journaliste lors de la table ronde qui a eu lieu ici, pas un journaliste, c'était une promesse que l'on avait faite afin de ne pas récupérer politiquement les choses, parce qu'il fallait que le débat se passe. C'était les conditions pour que les dirigeants de la SNCF viennent. On a tenu bon, et je n'ai pas prévenu la presse, parce que ce sujet pour moi n'est pas un sujet politicien, mais un sujet central pour le développement de la Commune, et là il n'y a plus d'étiquette : il s'agit là de réagir de façon frontale contre ce qui est fait, mais en même temps subtilement, parce que l'on n'obtient pas de résultats tête baissée, on en obtient quand on prend de la hauteur et quand on essaie d'approcher les sujets de façon précise.

Voilà ce que j'avais à dire, car à cause de cet article, franchement, j'ai failli perdre la Commission et la table ronde avec les syndicats, ce qui nous aurait fait perdre beaucoup de temps pour la gare de triage de Miramas.

Je conclus simplement en vous disant une chose ; aujourd'hui nous avons un petit espoir, faible, parce que la politique actuelle du gouvernement, le fait que l'Europe demande à la SNCF de passer en SA, le fait que le fret...

**M. ROUBY (hors micro)**.- Le gouvernement (inaudible).

**M. le MAIRE**.- Le gouvernement ne nous aide pas actuellement, Monsieur ROUBY, je vous le dis. Je pense qu'il faut prendre la mesure des choses, cela ne nous aide pas. Par contre, le choix du gouvernement de faire passer les camions de 38 tonnes à 44 tonnes pour les céréaliers va à l'encontre du fret ferroviaire, et ce que le gouvernement a accepté pour les céréaliers, il va l'accepter pour le reste. Nous allons avoir sur nos routes des 44 tonnes, ce qui veut dire qu'entre le train et la route, les choses sont totalement inégales, le train coûte un peu plus cher que la route, sauf que l'on ne fait pas payer le prix juste pour la route, c'est-à-dire tout ce que le Conseil Général met sur les routes, etc., le gouvernement ne le prend pas en compte dans son calcul.

En revanche, on sera obligé de dire que l'on va augmenter le trafic de 1.500.000 camions dans le Sud de la France si le plan fret s'appuie sur ce qui est fait à Paris et s'applique à Miramas. Voilà pourquoi pour le développement du Port, pour le développement de la ville, pour les Cheminots, il est indispensable de se réunir, et puisque vous me faites la proposition de se réunir, Monsieur MIKAELIAN, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Vous avez participé à tous les mouvements, vous étiez présent, souvenez-vous à la gare, je vous ai demandé, parce que vous êtes conseiller municipal, de venir à nos côtés devant les journalistes : j'estime que là, c'est l'ensemble qui doit agir. Mais avouez quand même que l'on a quelquefois quelques surprises et j'en ai eu. Mais

moi, à la limite, ce n'est pas très grave, je pense plutôt à celles et ceux qui travaillent depuis des mois, qui sont ce qu'ils sont, qui ont obtenu ce qui s'est passé, c'est-à-dire les représentants syndicaux des Cheminots de Miramas.

Monsieur MIKAELIAN, vous avez la parole.

**M. MIKAELIAN.**- Monsieur le Maire, votre intervention me conforte dans le fait que nous avons sollicité ce débat, cela permet d'éclairer tous les participants sur ce qui s'est passé, et puis cela permet aussi de mieux comprendre les stratégies qu'il peut y avoir ici et là des uns et des autres.

Je crois que je vous rejoins au moins sur un point, c'est que –et je ne dis même pas leur syndicat, je ne dis même pas la CGT– l'essentiel c'est que les Cheminots gagnent. Notre volonté c'est de combattre, d'aider avec nos moyens. Notre objectif c'est que la profession SNCF gagne, parce que derrière il y a beaucoup de choses en jeu.

Cela étant dit, je ne veux pas laisser passer ce que vous avez dit sur la « table ronde bancaire », lettre faite par COPPOLA, Isabelle PASQUIER et Pierre DARRIEUX.

Oui, cette table ronde était bancaire, parce qu'il y avait la volonté d'écarter les organisations syndicales, et il a fallu une intervention –moi aussi, j'ai mes sources, vous avez omis de le dire– très forte du secteur fédéral des Cheminots de la région PACA pour que les choses avancent sur cette table ronde, peut-être n'êtes-vous pas au courant, ou peut-être l'êtes-vous mais vous ne l'avez pas dit. Sur tout cela, il y a eu une volonté de l'organisation du secteur fédéral des Cheminots de la région PACA pour que la table ronde se tienne avec les organisations syndicales pour que les choses puissent se dire à face à face avec le Directeur du fret.

J'ai dit ce que j'avais à dire sur les aspects politiques de cette situation, mais vous ne pouvez pas empêcher, au-delà du travail que vous faites... Je vais vous dire un secret : les organisations syndicales,

notamment la CGT, sont très satisfaites de la façon dont ils peuvent travailler avec vous. Et c'est tant mieux, pourvu que cela aide à ce que le triage perdure et à ce que les Cheminots sauvent leur emploi. Mais il faut « appeler un chat, un chat » et regarder les choses en face : cette table ronde qui était une volonté a failli ne pas avoir lieu parce qu'il y avait pour certains la volonté d'écartier les Cheminots et leurs organisations syndicales, et, je le répète, c'est une intervention très forte du secteur fédéral des Cheminots de la région PACA qui a permis que les choses puissent avancer. Cela dit, on aura l'occasion de se retrouver dans les luttes avec les Cheminots dans cette affaire-là, et l'essentiel me semble être là.

**M. le MAIRE.**- Monsieur MIKAELIAN, on va conclure.

D'abord, je vous le dis « les yeux dans les yeux », jamais aucune intervention n'a eu lieu, c'est le contraire qui s'est passé, Monsieur MIKAELIAN. Vous parlez de la Fédération des Cheminots ?

*(M. MIKAELIAN acquiesce d'un signe de tête.)*

**M. le MAIRE.**- C'est le contraire, c'est depuis Marseille que j'ai eu des problèmes. L'Intersyndicale ici a toujours su qu'elle allait traiter avec la Direction. On m'a empêché à un moment donné de tenir cette réunion s'il n'y avait pas d'autres personnes. Voilà pourquoi j'étais très en colère. D'ailleurs, une personne s'est invitée, je ne l'ai pas mise à la porte, mais j'irai à Marseille discuter avec elle, parce que je l'ai eu au téléphone, je lui avais dit ce qu'il s'agissait de faire ici, c'est-à-dire de traiter du gravitaire de Miramas à la demande des syndicats des Cheminots de Miramas, il ne s'agissait pas de traiter l'intégralité du plan fret. Si j'avais voulu traiter ce sujet-là, cette discussion n'aurait pas eu lieu, parce que le Préfet attendait, ou attend encore de l'organiser. J'ai utilisé la période des élections régionales avec les syndicats pour obtenir quelque chose sur le gravitaire de Miramas. Je m'inscris donc en faux, je dis que c'est faux et c'est même l'inverse qui s'est passé.

Maintenant je suis prêt à oublier, mais, je vous le dis, il faut aussi que cesse un certain nombre de choses, et notamment le fait de croire que parce que tel ou tel homme politique a telle étiquette, il ne peut pas réaliser des choses uniquement dans le seul intérêt de sa commune. Je crois que c'est valable pour des élus communistes, des maires que j'ai vus tout à l'heure qui combattent contre la loi scélérate qui est prévue pour les Collectivités locales, c'est valable aussi pour d'autres couleurs politiques qui se battent également pour leur commune. Ce qui fait la grandeur d'un politique, c'est l'honneur du combat, certes, le rassemblement, toujours, mais c'est aussi fondamentalement savoir que c'est en rassemblant que l'on gagne, et certainement pas en divisant.

Je vous remercie donc en sachant que le prochain Conseil Municipal devrait se tenir vers le 7 juillet si tout va bien.

Je vous remercie. Bonne soirée à tous.

*La séance est levée à 21 heures 30.*

***Le Président de séance***

***Le Secrétaire de séance***

***Frédéric VIGOUROUX***

***Marie-Pierre VIAL***